

# Association pour le Développement des Aires Protégées

Genève

Rapport de l'organe de révision  
à l'Assemblée Générale des membres  
pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025



**Rapport de l'Organe de Révision sur le contrôle restreint**  
**A l'assemblée Générale de l'**  
**Association pour le Développement des Aires Protégées, Genève**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlés les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association pour le Développement des Aires Protégées, Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'Association alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Selon notre appréciation, les comptes annuels 2025 arrêté au 31 décembre 2025 donnent une image fidèle du patrimoine, ainsi que de la situation financière et des résultats, conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21.

Nous attirons votre attention sur le fait que les attributions 2024 et 2025 au compte de réserve selon le règlement de réserve du 5 juin 2023 n'ont pas été effectués en totalité durant l'exercice 2025. Le solde 2024 a été versé le 29 mai 2026. Le solde 2025 de CHF 1'899,20 devra être versé d'ici la fin de l'année 2026.

Genève, le 2 juin 2026

**Fiduciaire DRP SA**

*Christian RAVAL*  
Expert-comptable diplômé  
(Réviseur Responsable)

Annexe : Comptes annuels



<b>BILAN</b>		
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs circulants</b>	<b>Au 31.12.2025</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
Trésorerie	337 106,82	239 978,11
Actifs de régularisation	0,00	0,00
<b>Total actif circulant</b>	<b>337 106,82</b>	<b>239 978,11</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Immobilisations financières (Dép. gar. Loyer, Réserves)	6 146,07	4 139,17
Immobilisations corporelles	0	0
Matériel informatique	4931,45	0
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>11 077,52</b>	<b>4 139,17</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>SFr. 348 184,34</b>	<b>SFr. 244 117,28</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Fonds étrangers</b>	<b>Au 31.12.2025</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
Créanciers	0	0
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Dettes à court terme portant intérêt	0	0
Autres dettes à court terme (IS)	2 500,39	1 657,45
Passifs de régularisation	9 447,00	7 703,55
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>11 947,39</b>	<b>9 361,00</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
Dettes à long terme portant intérêt	0	0
Fonds affectés aux projets	331 119,85	226 290,13
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>331 119,85</b>	<b>226 290,13</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Réserve légale issue du bénéfice	0	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	8 466,15	32 090,90
Résultat de l'exercice	-3 349,05	-23 624,75
<b>Total fonds propres</b>	<b>5 117,10</b>	<b>8 466,15</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>SFr. 348 184,34</b>	<b>SFr. 244 117,28</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		
<b>Produits</b>		
<b>Produits</b>	<b>Au 31.12.2025</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
Dons liés (fonds affectés aux projets)	477 496,23	487 164,86
Produits divers	19 713,98	10 004,20
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>SFr. 497 210,21</b>	<b>SFr. 497 169,06</b>
<b>Charges</b>		
<b>Charges directes de projets</b>	<b>Au 31.12.2025</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
Charges directes projet Ipole FGC 21-50		91 620,55
Charges directes projet Ipole II FGC 24-46	179 345,32	36 562,45
Charges directes projet Rungwa III FGC 23-40	67 686,80	117 848,62
Charges directes projet Katavi-Ugalla II FGC 22-18	91 409,73	186 615,74
Charges directes projet Katavi-Ugalla III FGC 25-55		
Charges directes Grant Lion Recovery Fund TZ-AD-01-LRF	51 477,21	
Charges directes projet Développement Organisationnel	953,35	
Charges directes projet d'Information Expo Interactive LoRo+FGC 25-37	11 765,00	
<b>Total charges directes de projets</b>	<b>402 637,41</b>	<b>432 647,36</b>
<b>Charges directes de projets/fonds propres</b>		
Participation aux projets par fonds propres	1 728,54	3 687,69
<b>Total Charges directes de projets/fonds propres</b>	<b>1 728,54</b>	<b>3 687,69</b>
<b>Gestion et administration</b>		
Charges de personnel	75 160,34	59 291,55
Charges de fonctionnement	21 032,97	25 167,21
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0	0
<b>Total charges de gestion et administration</b>	<b>96 193,31</b>	<b>84 458,76</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>SFr. 500 559,26</b>	<b>SFr. 520 793,81</b>
Résultat de l'exercice	-3 349,05	-23 624,75
Charges extraordinaires		
Résultat de l'exercice		
	<b>SFr. 497 210,21</b>	<b>SFr. 497 169,06</b>

Tableau de variation du capital des fonds						
Année 2025						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2025	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2025
Tanzanie - Rungwa III FGC 23-40	109 163,22	106 278,00	67 686,80	13 398,75		134 355,67
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	37 755,86	118 321,00	98 815,82	14 790,22	2 734,04	45 204,86
Tanzanie - Katavi-Ugalla III FGC 25-55	0,00	39 898,00	0,00	4 987,25		34 910,75
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	486,00	0,00	0,00	0,00	-486,00	0,00
Tanzanie - Ipole II FGC 24-46	78 885,05	123 914,00	179 345,32	15 489,25	486,00	8 450,48
Tanzanie - Lion Recovery Fund TZ-AD-01-LRF	0,00	78 687,00	54 100,11			24 586,89
Suisse - Projet d'Information Expo LoRo+FGC 25-	0,00	70 900,00	18 686,45	3 987,50		48 226,05
Projet Développement organisationnel	0,00	49 000,00	13 661,50	0,00	46,65	35 385,15
<b>TOTAL Fonds Affectés</b>	<b>226 290,13</b>	<b>586 998,00</b>	<b>432 296,00</b>	<b>52 652,97</b>	<b>2 780,69</b>	<b>331 119,85</b>
Fonds propres	Solde initial au 1.1.2025	Attributions	Utilisations		Transferts internes	Solde final au 31.12.2025
Capital	8 466,15				-3 349,05	5 117,10
Résultat de l'exercice		-3 349,05			3 349,05	0,00
<b>TOTAL Fonds Libres</b>	<b>8 466,15</b>	<b>-3 349,05</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>5 117,10</b>
Année 2024						
Fonds affectés	Solde initial au 1.1.2024	Attributions	Utilisations	Frais de gestion	Transferts internes	Solde final au 31.12.2024
Tanzanie - Rungwa II FGC 21-09	1 000,85		88,85		-912,00	0,00
Tanzanie - Rungwa III FGC 23-40	81 651,47	165 048,37	117 848,62	20 600,00	912,00	109 163,22
Tanzanie - Katavi-Ugalla FGC 20-18	7 718,47		506,47		-7 212,00	0,00
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	94 990,51	139 594,09	186 615,74	17 425,00	7 212,00	37 755,86
Tanzanie - Ipole FGC 21-50	91 880,98	280,86	91 675,84	0,00		486,00
Tanzanie - Ipole II FGC 24-46	0,00	131 940,00	36 562,45	16 492,50		78 885,05
<b>TOTAL Fonds Affectés</b>	<b>277 242,28</b>	<b>436 863,32</b>	<b>433 297,97</b>	<b>54 517,50</b>	<b>0,00</b>	<b>226 290,13</b>
Fonds propres	Solde initial au 1.1.2024	Attributions	Utilisations		Transferts internes	Solde final au 31.12.2024
Capital	32 090,90				-23 624,75	8 466,15
Résultat de l'exercice		-23 624,75			23 624,75	0,00
<b>TOTAL Fonds Libres</b>	<b>32 090,90</b>	<b>-23 624,75</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>8 466,15</b>

**Association pour le Développement des Aires Protégées – ADAP**  
**Annexes aux États financiers**  
**Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025**

*Tous les montants sont en CHF*

---

## **1. Présentation**

L'ADAP est une organisation de coopération internationale privée et sans but lucratif, fondée en 1997 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil. Son siège est à Genève, rue des Savoises 15.

L'ADAP a pour but de contribuer à la protection des écosystèmes naturels des pays en voie de développement situés dans et autour des aires protégées et de la biodiversité qu'ils contiennent par une exploitation concertée, rationnelle, et durable des ressources naturelles par et au bénéfice des collectivités locales riveraines.

Les membres du comité de l'ADAP sont : Claude Fischer, Président avec signature collective pour PostFinance et signature individuelle pour la Banque Alternative Suisse ; Jean-Félix Savary, vice-président avec signature collective ; Lucy Novovitch, trésorière avec signature collective ; Nathalie Rochat, responsable commission communication avec signature collective et Lucas Villard, responsable commission recherche avec signature collective. La comptabilité est tenue de manière interne. L'organe de révision est Fiduciaire DRP SA depuis l'exercice 2018. Elle possède les agréments nécessaires à la révision.

L'ADAP remplit sa mission à travers ses équipes de terrain ou à l'aide de partenaires terrains, indépendants de l'ADAP. Elle mène actuellement 7 projets principaux en cours, à savoir :

*A) Projet de co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla II (FGC 22-18), Tanzanie, 9 villages partenaires regroupant une population d'environ 34'000 personnes, démarré en 2022*

Ce projet fait suite au projet 20-18 et poursuit les étapes du JFM pour les 8 villages déjà engagés dans le processus et intégrer un nouveau village riverain d'un autre district, Uruwira. En plus de continuer le renforcement de capacités du comité du JFM, le projet va soutenir la rédaction des documents légaux que sont l'accord de gestion et le plan de gestion. En parallèle, le projet souhaite continuer sa démarche d'éducation environnementale en initiant la pratique de l'agroforesterie pour les classes primaires des 9 villages. Concernant les filières, l'accent sera mis sur le séchage et le conditionnement des champignons pour répondre aux critères de commercialisation. Une apiculture plus inclusive est visée avec notamment des ruchers créés près des villages. Ce projet est arrivé à terme le 30 novembre 2025.

*B) Projet de co-gestion des forêts du corridor Katavi-Ugalla III (FGC 25-55), Tanzanie, 9 villages partenaires regroupant une population d'environ 35'000 personnes, démarré le 1<sup>er</sup> décembre 2025*

Ce projet fait suite au projet A) présenté ci-dessus. L'objectif de cette dernière phase du projet est de formaliser la prise en compte des villages dans la gestion des réserves de faune nationales et de renforcer la coexistence entre humains et faune sur territoire villageois. En parallèle, le projet poursuit le développement et la promotion du commerce des champignons sauvages, soutient des jeunes en échec scolaire pour qu'ils deviennent des apiculteurs professionnels et crée des points d'eau pour le bétail. La population locale peut donc obtenir des revenus de l'exploitation durable des ressources, tout en préservant la biodiversité (8 espèces menacées de grands mammifères) des réserves et leur rôle de puits de carbone. Après avoir envisagé plusieurs modèles pour inclure les 9 villages à la gestion des réserves qui les entourent, il s'avère que les opportunités sont plus prometteuses avec le service de la faune et qu'un projet pilote sur les réserves de Rukwa, Ugalla et Inyonga serait une première étape dans une plus grande inclusion des communautés dans la gestion.

*C) Projet de gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa III (FGC 23-40), Tanzanie, 16 villages partenaires regroupant une population d'environ 70'000 personnes, démarré en 2023*

Ce projet fait suite au projet 21-09 de gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa. Il poursuit l'objectif principal d'améliorer les moyens d'existence des communautés locales par la mise en place d'une gestion communautaire des forêts du corridor Katavi-Ruaha le long de la rivière Rungwa et le développement des filières de produits naturels avec un accent mis sur les femmes et les jeunes. Il continue à soutenir le processus de JFM pour les étapes de rédaction des documents légaux. Cette phase connaît une extension de la zone de projet avec l'inclusion de 6 villages. Ce projet a été cofinancé par le projet *Tuhifadhi Maliasili* de l'USAID jusqu'au 27 janvier 2025 lorsque l'USAID a abruptement mis fin aux financements du projet suite au

shutdown de l'USAID. Il poursuit le processus d'aménagement du territoire des villages qui entourent les corridors de Kululu et Mafyeko et démarre des activités telles que l'éducation environnementale aux groupes et aux écoles primaires ou la formation des groupes de producteurs au système de tontine (micro-crédits). Cette phase du projet se terminera en mai 2026.

*D) Gestion durable de la réserve villageoise d'Ipole II (FGC 24-46), Tanzanie, 8 villages partenaires regroupant une population d'environ 23'000 personnes, démarré en 2024*

Ce projet fait suite au projet 21-50 de gestion durable de la réserve villageoise d'Ipole. Il répond à la nécessité d'avoir un nouveau mode de gouvernance de JUHIWAI afin de respecter les standards de gestion des réserves en Tanzanie mais aussi afin de garantir une plus grande inclusion et transparence vis-à-vis de la population. Il répond également au besoin d'apaiser les conflits liés aux terres villageoises et à l'accès aux ressources naturelles de la réserve. Finalement, il répondra au besoin de modifier les pratiques de récolte et transformation afin de respecter les normes d'hygiène et environnementales et obtenir des produits naturels avec une plus grande valeur ajoutée. Cette seconde phase va durer 3 ans, d'octobre 2024 à septembre 2027.

*E) Travailler avec les communautés pour préserver les lions et leur habitat dans l'ouest de la Tanzanie, (Lion Recovery Fund, TZ-AD-01-LRF), Tanzanie, démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2025*

Ce projet fait partie d'un programme du Wildlife Conservation Network. L'ouest de la Tanzanie abrite l'une des plus importantes populations de lions restantes en Afrique, mais cette région reçoit proportionnellement peu d'attention de la part du monde de la conservation. Le travail de suivi mené par l'ADAP a confirmé que des lions vivent dans les trois aires protégées qu'elle soutient : les réserves de Mlele Hills et de Rungwa River, ainsi que la réserve villageoise d'Ipole. En plus d'être elles-mêmes des habitats pour les lions, couvrant 7 500 km<sup>2</sup> de forêts de miombo et de prairies inondées, ces zones jouent également un rôle clé dans le maintien de la connectivité entre les écosystèmes de Katavi-Rukwa et de Ruaha-Rungwa, ainsi qu'entre ceux de Katavi et d'Ugalla. Le soutien du Lion Recovery Fund permet d'assurer des patrouilles permanentes dirigées par les villages tout au long de l'année, limitant ainsi de manière significative les menaces pesant sur les lions, tout en augmentant les bénéfices concrets de la conservation grâce aux emplois offerts aux gardes-faune locaux issus des villages. Ce projet se terminera en juillet 2027.

*F) « Coexister ? » Une exposition immersive sur les défis de la coexistence entre humains et faune en Tanzanie, projet d'information (FGC 25-37 et Loterie Romande), Suisse, démarré le 1<sup>er</sup> novembre 2025*

En mettant en avant le travail des acteur·rices locaux·ales à travers les données qu'ils collectent et en s'appuyant sur des supports visuels immersifs, cette exposition propose d'explorer différentes approches de la conservation. Grâce à une approche immersive et interactive, elle invite à une réflexion sur les pratiques existantes et les enjeux qu'elles soulèvent, en mettant en lumière des aspects parfois complexes ou peu visibles de la relation entre humains et nature. Avec le soutien de la Loterie Romande et la Fédération genevoise de coopération, cette exposition qui réunit des témoignages, une carte interactive, des pièges photographiques et des données scientifiques, vise à montrer qu'en intégrant les populations locales et en respectant les écosystèmes, un équilibre est possible.

*G) Développement organisationnel et période de transition, (Fondation privée), Suisse, démarré en 2025*

Dans la stratégie générale 2023-2027 de l'ADAP, le développement organisationnel a été identifié comme besoin prioritaire pour permettre à l'association de continuer à répondre adéquatement aux demandes du terrain et à développer nos activités, comme le sollicitent divers partenaires reconnaissant la qualité de notre travail. Le suivi rapproché des projets depuis Genève, bien que de très bonne qualité, dépend encore majoritairement d'un investissement bénévole exténuant sur le long terme. L'ADAP a ainsi entrepris une démarche de développement organisationnel avec l'accompagnement du Dr Atkinson d'Endeavour Consulting qui a débuté au mois de décembre 2025. Cette première étape de développement organisationnel se terminera en mai 2026.

## **2. Principes comptables**

### **a. Bases de préparation des comptes annuels**

Les états financiers de l'ADAP ont été établis conformément aux statuts de l'association, aux dispositions applicables du Code des Obligations et à la norme Swiss GAAP RPC 21 (établissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif). Ils présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. La partie des comptes annuels vérifiée par l'organe de révision concerne le bilan,

le compte d'exploitation, les annexes et le compte de variation du capital.

#### **b. Périmètre des comptes annuels**

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse ADAP. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les équipes et partenaires terrains de ADAP, qui sont indépendants de ADAP et font l'objet d'audits annuels par des fiduciaires externes indépendantes.

#### **c. Conversion de monnaies étrangères**

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

#### **d. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles détenues par ADAP figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par ADAP d'une valeur de plus de 500 Frs dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

#### **e. Reconnaissance du revenu**

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées.

Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisés en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

#### **f. Enregistrement des charges**

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur du partenaire terrain.

#### **h. Tableau de flux de trésorerie**

Le tableau de flux de trésorerie de ADAP n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme Swiss GAAP RPC 21.

### **3. Liquidités**

	<b>Au 31.12.2025</b>	<b>Au 31.12.2024</b>
Caissa	285,90	327,90
CCP	22 987,62	13 525,36
CCP Projets	311 643,14	225 403,92
Compte Paypal	0,85	80,85
Compte Prepay Infomaniak	0,00	51,50
Compte Prepay Garmin GPS	0,00	0,00
Compte Twint Raise Now	0,00	0,00
Compte Carte de crédit	0,04	-134,74
<b>TOTAL</b>	<b>334 917,55</b>	<b>239 254,79</b>

### **4. Equipements**

Avant 2010, tout matériel durable était inscrit dans les actifs, quelle que fut sa valeur à l'achat, et était amorti en 2 ans. Depuis 2010, seuls les achats de matériel valant plus de 500 Frs sont enregistrés dans les actifs, et

amortis sur 3 ans. En 2025, un investissement à hauteur de 4'931,45 Frs a été effectué en novembre 2025 pour du matériel informatique. Une durée d'amortissement de 24 mois a été prévue par le comité.

## 5. Provisions

Chaque année une provision est constituée en prévision des frais de révision externe des comptes de l'association.

## 6. Fonds affectés

Les fonds affectés correspondent à des dons et financements collectés ou reçus pour un projet précis, qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes et le seront dans les années à venir. Le détail de ces fonds se trouve dans le tableau de variation du capital des fonds.

## 7. Allocation bailleurs pour frais de gestion

Certains bailleurs de fonds affectés autorisent un prélèvement sur les contributions reçues par ADAP comme frais de gestion. En particulier, la Fédération Genevoise de Coopération autorise un prélèvement forfaitaire de 12.5% sur sa contribution totale accordée aux projets, à prélever sur les contributions versées indépendamment des dépenses engagées. Le montant détaillé de ces frais de gestion est précisé dans le tableau suivant :

Projets	Fonds utilisés dans l'année	Frais de gestion
Tanzanie - Katavi-Ugalla II FGC 22-18	98 815,82	14 790,22
Tanzanie - Katavi-Ugalla III FGC 25-55	0,00	4 987,25
Tanzanie – Rungwa III FGC 23-40	67 686,80	13 398,75
Tanzanie - Ipole II FGC 24-46	179 345,32	15 489,25
Suisse - Projet information Exposition FGC 25-37	18 686,45	3 987,50
<b>Fonds affectés – Total</b>	<b>364 534,39</b>	<b>52 652,97</b>

## 8. Donateurs privés – fonds libres

Les dons privés sans affectations à un projet précis sont considérés comme des fonds libres.

## 9. Contributions à recevoir

Les contributions suivantes ont été négociées par ADAP pour les projets en cours. Ces contributions à venir n'ont pas été enregistrées en comptabilité car elles ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des actifs.

Projet	Financements attendus au 1.1.2025	Financements promis en 2025	Financements reçus en 2025	Financements attendus au 31.12.2025
Kalavi-Ugalla II FGC 22-18	121 954,91		118 321,00	3 633,91
Kalavi-Ugalla III FGC 25-55	499 898,00		39 898,00	460 000,00
Rungwa III FGC 23-40	108 741,63		106 278,00	2 463,63
Ipole II FGC 24-46	467 558,00		123 914,00	343 644,00
Lion Recovery Fund TZ-AD-01-LRF	78 687,00		78 687,00	0,00
Projet d'Information Expo LoRo+FGC 25-37	70 900,00		70 900,00	0,00
Projet Développement organisationnel	49 000,00		49 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 396 739,54</b>	<b>0,00</b>	<b>586 998,00</b>	<b>809 741,54</b>

## 10. Indemnités des membres dirigeants

Les membres du comité de ADAP ne reçoivent pas d'indemnités pour leur engagement au sein de ADAP, sauf des défraiements pour effectuer les missions de suivi des projets.

## 11. Personnel de l'organisation

Le secrétariat de l'ADAP est composé de 2 postes fixes à temps partiel, une secrétaire exécutive à 40% et une chargée de programme à 50%. Pour des questions de confidentialité, le montant du salaire brut annuel de la direction n'est pas mentionné, conformément au chiffre 45 des normes Swiss GAAP RPC 21.

## **12. Prestations bénévoles**

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025, des prestations bénévoles d'un volume de 1'600 heures de travail (1'500 heures en 2024), soit 0.77 équivalents plein temps, pouvant être estimées à une valeur de CHF 95'000 ont été offertes à l'organisation. Il s'agit principalement des heures supplémentaires non rémunérées du personnel et des prestations offertes par les membres du comité, notamment pour le suivi comptable, le traitement des données pour la recherche, le suivi des projets et la communication.

## **13. Événements postérieurs à la date de clôture**

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité le 19 mai 2026 et seront présentés au vote de l'Assemblée générale le 11 juin 2026. Entre le 31 décembre 2025 et la date d'approbation par le comité des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'ADAP au 31 décembre 2025 ou qui devrait être présenté ici.

## **14. Rapport de performance**

Le rapport de performance n'est pas annexé au rapport d'audit mais est mis à disposition de l'Assemblée Générale conformément au chiffre 4 des normes Swiss GAAP RPC 21.

## **15. Rapport d'audit d'ADAP Tanzania**

Le rapport d'audit d'ADAP Tanzania n'est pas annexé à ce rapport d'audit car le document n'a pas été reçu à la date d'émission du rapport d'audit mais est mis à disposition de l'Assemblée Générale.